

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers**Municipaux :**

En exercice : 18

Présents : 16

Pouvoirs :

Votants : 16

Date de la convocation :

7 novembre 2018

Date d'affichage :

7 novembre 2018

Présents : MM. - Michel BRARD - Catherine LÉBOUCQ - Michel BENEDETTI - Cécile BOULDÉ - Jean-Luc VALLET
Adjoints

Marc LIBERT - Nicolas HARDY - Jean-Marc COSTENTIN - Charles DAVENEL - Karine HUART - Aline JOSSE - Christian THÉBAULT - Madeleine DENIS - Anne LEGOUBÉ - Patricia PAUTONNIER -
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : - Sébastien TROUVÉ - Anne-Marie VEILLÉ

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Cécile BOULDÉ est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2018
- Maîtrise d'œuvre travaux du pôle intergénérationnel : avenant 4 au marché avec l'Atelier Gautier-Guilloux (*délibération*)
- Travaux du pôle intergénérationnel : avenants (*délibération*)
+ choix revêtements de sols, faïence, peinture des pièces du 1^{er} et 2^e étage
- Extension éclairage public pour le sentier et le parking du pôle intergénérationnel : étude détaillée du SDE 35 (*délibération*)
- Location des cellules paramédicales du pôle intergénérationnel (*délibération*)
- Décision modificative n°3 du budget primitif 2018 : crédits complémentaires à l'opération 47 – nouveau contrat d'assistance avec JVS (*délibération*)
- Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité au service technique (*délibération*)
- Cession d'une partie du Chemin Rural n°14 dit de « La Boitardière » à la société HTL : suite enquête publique (*délibération*)
- Adhésion au nouveau groupement « énergie » du Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE) (*délibération*)
- Travaux de voirie : devis DAUGUET (*délibération*)
- Hausse des carburants : demande de l'Association des Maires Ruraux 35 (*délibération*)

- Syndicat Intercommunal des Eaux du Chesné : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable 2017 (*délibération*)
- SDE 35 : rapport d'activité 2017 (*délibération*)
 - + information sur la création d'une Société d'Economie Mixte (SEM) et sur le chèque énergie
- Étude diagnostique du réseau d'assainissement : rapport final d'EF études
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2018 :

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2018. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Maîtrise d'œuvre travaux du pôle intergénérationnel : avenant 4 au marché avec l'Atelier Gautier-Guilloux

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Bien qu'inscrit à l'ordre du jour, ce sujet ne fera pas l'objet d'une délibération ce jour.

Travaux du pôle intergénérationnel : avenant 3 au lot n°4 (LEDRU ET LA FOUGERAISE D'ETANCHEITE)

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Dans le cadre des travaux du pôle intergénérationnel, Monsieur le Maire informe de la réception de 2 devis concernant le lot 4 (couverture – étanchéité) de l'entreprise LEDRU et de LA FOUGERAISE D'ETANCHEITE. Ils comprennent des plus-value pour :

- Mise en place de garde-corps sur les passerelles :
devis Ledru : + 1.255,50 € HT / + 1.506,60 € TTC
- Support bois pour terrasse - étanchéité sur la coursive :
devis La Fougeraise d'étanchéité : + 1.791,65 € HT / + 2.149,98 € TTC

Marché initial	63.072,91 € HT	-	75.687,49 € TTC
Avenant n°1	1.242,68	-	1.491,22
Avenant n°2	2.382,05	-	2.858,46
Avenant n°3 proposé	3.047,15	-	3.656,58
	-----		-----
Nouveau montant	69.744,79 € HT		83.693,75 € TTC

(Total des 3 avenants = + 10,58 %)

Il propose d'accepter cet avenant au marché initial avec l'entreprise LEDRU et LA FOUGERAISE D'ETANCHEITE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant 3 au marché initial avec l'entreprise LEDRU et LA FOUGERAISE D'ETANCHEITE d'un montant de 3.047,15 € HT – 3.656,58 € TTC ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir, notamment l'avenant à passer avec l'entreprise LEDRU et LA FOUGERAISE D'ETANCHEITE.

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement du budget communal, à l'opération 13, article 2313.

Un tableau récapitulatif des avenants pris depuis le début du chantier est présenté à l'ensemble du conseil.

Des choix de couleurs pour les étages sont aussi effectués :

- blanc et blanc cassé pour la peinture des murs
- identique au rez-de-chaussée pour le carrelage (2 tons de gris)
- blanc avec un liseret gris pour la faïence.

Extension éclairage public pour le sentier et le parking du pôle intergénérationnel : étude détaillée du SDE 35

Présentation : Michel BENEDETTI

Dans le cadre des travaux du pôle intergénérationnel et des travaux de construction de logements par Fougères Habitat, il convient de prévoir l'éclairage public du futur parking et du sentier piéton longeant les 2 bâtiments.

Michel BENEDETTI, adjoint, présente le plan schématisant l'extension nécessaire du réseau éclairage public et propose d'accepter l'étude détaillée réalisée par le SDE 35 dont il ressort une prise en charge communale de 18.970,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'étude détaillée du SDE 35 estimant les travaux à 27.100,00 € HT et d'accepter le montant de la participation communale de 18.970,00 €, déduction faite des subventions ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir.

La réalisation de ces travaux, par le SDE, sera demandée pour le 2^e semestre 2019.

Location des cellules paramédicales du pôle intergénérationnel

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Bien qu'inscrit à l'ordre du jour, ce sujet ne fera pas l'objet d'une délibération ce jour.

Monsieur le Maire précise qu'il ne va pas être possible de louer dès le 1^{er} janvier prochain et informe d'un rendez-vous avec une podologue, en réflexion sur une installation.

Décision modificative n°3 du budget primitif 2018

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Le personnel de la mairie fait face à de multiples soucis liés à l'utilisation des nouveaux logiciels, acquis début 2018.

L'assistance actuelle n'étant pas satisfaisante, Monsieur le Maire propose d'accepter l'offre du contrat d'assistance « Horizon villages cloud » qui comprend :

- la mise à disposition d'un chargé de clientèle unique, identifié et disponible ;
- l'accès aux formations et assistance sur les logiciels de manière illimitée ;
- l'accès à l'intégralité de la logithèque JVS ;
- l'hébergement des logiciels dans le Cloud sécurisé, 100% hébergé en France ;
- l'intégration automatisée des factures courrier (via le scanner), mail et des factures Chorus Pro.

Il précise également qu'une décision modificative du budget pour des crédits complémentaires à l'opération 47 (acquisition matériel-mobilier) est nécessaire si cette offre est acceptée, une partie étant payée en investissement (5.778,46 € TTC) et une partie en fonctionnement (1.217,82 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter le nouveau contrat d'assistance, à la condition d'une résiliation possible au bout d'un an, et de prendre une décision modificative n°3 du budget primitif 2018 comme suit :
 - Opération 47 – article 2051 : + 6.000,00 €
 - Opération 18 – article 2315 : - 6.000,00 €
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir.

Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité au service technique

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération, créant des postes pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité à l'école publique et à l'ALSH, a été prise lors de la réunion du 10 octobre, conformément à l'article 34 de la Loi n°84-53.

Cet article de Loi précise que « tout emploi sur lequel est recruté un agent contractuel de droit public doit au préalable avoir été créé, que ce soit en cas de remplacement d'un agent ou pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ».

Dans ce cadre-là, il est aussi fait appel à des agents contractuels au sein du service technique.

Le maire propose alors, pour régularisation, et en complément de la délibération n°59-09 du 14 mai 2014, de créer 2 postes pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité du service technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de créer 2 emplois non permanents, à temps non complet ou à temps complet, affectés au service technique, rémunérés sur la base d'un adjoint technique territorial, afin de faire face à l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir.

Cession d'une partie du chemin rural n°14 dit de « La Boitardière » à la société HTL : suite enquête publique

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors de la réunion du 10 octobre, décidant d'organiser une enquête publique afin de vendre une partie du chemin rural n°14 à la société HTL.

L'enquête publique s'est déroulée du 22 octobre au 8 novembre 2018.

Au vu du rapport d'enquête du Commissaire Enquêteur, qui a émis un avis favorable sans réserve, reçu en mairie le 8 novembre dernier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'ordonner la vente d'une partie du chemin rural n°14, d'une surface de 87 m², à l'entreprise HTL.
Le prix de vente a été fixé à 2,50 € le mètre carré, toutes charges comprises, par délibération du conseil municipal n°77-07 en date du 10 octobre 2018. L'acquéreur a à sa charge les frais d'arpentage, les frais notariés et les frais de publicité liés à l'enquête publique ;
- charge l'étude de Maître BLANCHET, notaire à Fougères, de la rédaction de l'acte concernant cette aliénation ;
- donne pouvoir de signature au Maire ou à l'Adjoint délégué, pour l'acte notarié et les documents relatifs à cette vente.

Adhésion au nouveau groupement « énergie » du Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE)

Présentation : Michel BENEDETTI

Michel BENEDETTI, adjoint, rappelle que la commune adhère au groupement d'achat d'électricité via le SDE 35 et au groupement d'achat de gaz via le SDE 22 depuis l'ouverture des marchés de l'énergie qui impose aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz naturel et d'électricité.

Le marché actuel pour l'électricité, avec DIRECT ENERGIE, s'achève au 31/12/2019 et pour le gaz, avec ANTARGAZ, au 31/12/2018.

Le comité syndical du SDE 35 a décidé de créer un nouveau groupement de commandes « Énergie » permettant à la fois l'achat d'électricité et de gaz auquel il est proposé d'adhérer.

Et considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le retrait de la commune du groupement de commandes de fourniture d'électricité coordonné par le SDE35 à l'issue des marchés en cours ou attribués ;
- d'autoriser le retrait de la commune du groupement de commandes de fourniture d'énergie (gaz) coordonné par le SDE 22 à l'issue des marchés en cours ou attribués ;
- d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes de fourniture d'énergie créé par le SDE35 ;
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir et notamment la convention de groupement ;
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Javené.

Travaux de voirie

Présentation : Michel BENEDETTI

Michel BENEDETTI, adjoint, rend compte de la dernière réunion de la commission voirie du 29 octobre 2018. Il rappelle la consultation pour des travaux de réfection de trottoirs, suite à laquelle l'entreprise DAUGUET a été retenue, sur une base de prix unitaires, et propose d'accepter leur devis d'un montant de 20.477,00 € HT – 24.572,40 € TTC pour la réfection des trottoirs de la rue de la Grande Marche et de la rue Jean Guéhenno.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter le devis de l'entreprise DAUGUET pour les travaux de réfection des trottoirs de la rue de la Grande Marche et de la rue Jean Guéhenno, s'élevant à 20.477,00 € HT – 24.572,40 € TTC ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir.

L'entreprise DAUGUET va aussi réaliser des travaux à proximité de la salle de sports, sur une partie actuellement ensablée, et des travaux de réfection du chemin de l'Éplue pour respectivement 3.311,76 € TTC et 2.995,20 € TTC.

Un marché à bon de commande sera lancé en 2019, permettant la programmation de travaux de voirie sur 3 années, avec un montant minimum et un montant maximum.

Hausse des carburants : demande de l'Association des Maires Ruraux 35

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Monsieur le Maire informe de l'invitation de l'Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine, à délibérer en faveur d'un plan de solidarité avec les habitants des communes rurales concernant le prix des carburants.

Il donne aussi lecture de la délibération prise par Fougères Agglomération par laquelle les élus communautaires demandent au gouvernement d'adopter des mesures fortes en matière de transition énergétique et de prendre rapidement des mesures de compensation de la hausse du prix des carburants notamment en faveur des ménages les plus modestes qui utilisent leur voiture à des fins professionnelles et de tenir ainsi compte de la situation des territoires ruraux et des villes moyennes.

Après en avoir débattu, le conseil municipal ne souhaite pas délibérer, Fougères Agglomération ayant déjà formulé son avis sur le sujet.

Syndicat Intercommunal des Eaux du Chesné (SIEX) : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable 2017

Présentation : Michel BENEDETTI

Le conseil municipal prend acte du rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable 2017 du SIEX, présenté par Michel BENEDETTI, adjoint.

Quelques chiffres :

- 12.100 habitants desservis
- 5.123 abonnés (+ 1,09 % de 2016 à 2017)
- Volume importé : 829.239 m³
- Consommation moyenne par abonné : 114 m³/an
- Rendement du réseau de distribution : 74,8 %
- Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,47 %
(linéaire renouvelé en 5 ans = 9,8 km)

Syndicat Départemental d'Electrification 35 (SDE) : rapport d'activité 2017

Présentation : Michel BENEDETTI

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2017 du SDE 35, présenté par Michel BENEDETTI, adjoint.

Quelques objectifs du syndicat :

- Réduire les consommations énergétiques

- Améliorer l'efficacité énergétique
- Développer les énergies renouvelables
- Développer la relation aux usagers
- Mutualiser les moyens et les expériences.

Quelques informations sont données aussi sur la Société d'Economie Mixte (SEM), récemment créée, afin d'investir localement dans les énergies renouvelables et sur le chèque énergie mis en place par le gouvernement pour les foyers les plus modestes depuis le 1^{er} janvier 2018, en remplacement des tarifs sociaux de l'énergie.

Etude « diagnostic » du réseau d'assainissement : rapport final d'EF Etudes

Présentation : Michel BENEDETTI

Suite au constat de la présence d'eaux parasites sur le réseau assainissement, Michel BENEDETTI rappelle la décision de réaliser une étude « diagnostic » de ce réseau, confiée au cabinet EF ETUDES (délibération n°47-04 du 1^{er} juillet 2015).

Cette étude avait pour objectif d'identifier, de quantifier et de localiser les dysfonctionnements du système d'assainissement pour proposer à terme des solutions techniques d'améliorations des performances. Elle s'est décomposée en 4 phases :

- Phase 1 : analyse de l'existant, recueil des données
- Phase 2 : campagnes de mesures et délimitation des secteurs présentant des anomalies
- Phase 3 : investigations complémentaires (inspection vidéo, tests à la fumée)
- Phase 4 : schéma directeur d'assainissement.

Aujourd'hui terminée, Michel BENEDETTI présente le rapport final remis en mairie le 19 septembre 2018.

Quelques éléments de ce rapport :

- ✓ le réseau est principalement composé de conduites en PVC et amiante-ciment de diamètre 200 mm
- ✓ un constat de très fortes variations des volumes admis à la station avec des pointes liées à la pluviométrie, ce qui met en évidence une sensibilité du réseau de collecte aux intrusions d'eaux parasites (de nappe et pluviales)
- ✓ en moyenne, le volume admis à la station d'épuration passe de 98 m³/jour en période de nappe basse à 248 m³/jour en nappe haute
- ✓ les eaux parasites de nappe représentent 65% des volumes collectés en période de nappe haute et par temps sec
- ✓ des inspections nocturnes ont permis un découpage du réseau en tronçons et 4 catégories hiérarchisées fonction de leur « indice d'infiltration ».

Nous disposons donc aujourd'hui d'un schéma directeur intégrant un programme de travaux destiné à améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement d'une part et de la station d'épuration d'autre part.

Le coût estimé pour l'ensemble des travaux est de 129.353,00 € HT avec un reste à charge pour la commune de 65.000,00 € HT, déduction faite des subventions de l'Agence de l'eau.

Aussi, Michel BENEDETTI prévoit envoyer un courrier aux propriétaires de maisons dont les branchements présentent des anomalies suite aux tests à la fumée.

Il rappelle également que la compétence « assainissement » sera transférée à Fougères Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

Questions diverses

Opération « cœur de ville » : Monsieur le Maire informe des échanges entre la ville de Fougères et Fougères Agglomération relatifs au programme Action « Cœur de Ville ». A travers ces échanges, la question de la place des communes par rapport à la ville-centre est soulevée. Il est alors précisé, par le Maire de Fougères, que le programme inclut la réalisation d'un diagnostic global correspondant à un périmètre comprenant à minima la ville-centre et les communes alentours.

Conseil d'école : Catherine LEBOUcq rend compte du dernier conseil d'école du 6 novembre dont :

- les effectifs 2018-2019 = 155 élèves ;
- le vote du règlement de l'école ;
- les évaluations nationales et départementales pour les classes de primaire ;
- le travail autour d'un projet commun « voyage autour du monde » pour toutes les classes ;
- le projet de l'aménagement de la cour de l'école en zones, avec un règlement, pour permettre à chaque enfant d'y jouer sereinement ;
- au niveau de la cantine, le problème des barquettes en plastique est à nouveau soulevé ;
- le stationnement aux abords de l'école pose aussi quelques soucis et une intervention de la gendarmerie est demandée.

Pour information aussi, réception d'un mail de remerciements de l'école suite à l'attribution de crédits complémentaires pour l'achat de fournitures scolaires.

Cérémonie du 11 novembre : Suite à un questionnement de Michel BRARD, Monsieur le Maire précise qu'il est passé dans les classes de CM1 et CM2 des 2 écoles afin d'informer les enfants sur le centenaire de l'armistice de 1918 et de les inviter à venir participer à la cérémonie du 11 novembre. Au final, peu d'enfants étaient présents, ce qui est plutôt décevant !

Union Sportive Billé Javené : Invitation à la soirée « sponsors » du 6 décembre à 19 heures au club house.

MSA : invitation à une soirée-débat sur le sommeil, à Lécousse, le 29 novembre 2018 à 20 h.

Téléthon : Concert du jazz band et de l'harmonie organisé par le Conservatoire de musique de Fougères, le 16 décembre à 16 heures à la salle des fêtes. Le Maire propose de solliciter le comité des fêtes pour la gestion des entrées et de la buvette.

Chimirec: Michel BENEDETTI précise qu'il a déjà pris contact avec l'entreprise mais qu'il va appeler à nouveau, suite à des problèmes d'odeurs. Le souci actuel est qu'une partie du site n'est pas clos.

Soleval : Michel BENEDETTI a aussi appelé pour des problèmes d'odeurs. D'autre part, certains investissements prévus sur le site de Javené vont être reportés ou annulés, le groupe LDC de la Sarthe, construisant sa propre usine pour le traitement de ses déchets de volaille.

PLU : Michel BRARD précise que la révision du PLU avance et qu'une présentation sera faite ultérieurement au conseil municipal.

CALENDRIER

- Prochain conseil municipal : mercredi 12 décembre 2018 à 20 h 00
- Prochain bureau municipal : mercredi 28 novembre 2018 à 20 h 00
- Commission bâtiment : lundi 3 décembre 2018 à 18 h 00
- Commission communication : lundi 26 novembre 2018 à 18 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

La secrétaire,
Cécile BOULDÉ



Le Maire,
Bernard DELAUNAY

